

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
23 mai 2003
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 33^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 29 novembre 2001 à 15 heures

Président : M. Djumala (Vice-Président)..... (Indonésie)**Sommaire**Point 95 de l'ordre du jour : Question de politique macroéconomique (*suite*)a) Commerce et développement (*suite*)Point 104 de l'ordre du jour : Formation et recherche (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-66502 (F)



En l'absence de M. Seixas da Costa (Portugal), M. Djumala (Indonésie) assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 30.

Point 95 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite) (A/C.2/56/L.35, L.36, L.37 et L.38)

a) Commerce et développement (suite)

Projet de résolution A/C.2/56/L.35

1. **M. Mirafzal** (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/56/L.35, intitulé « Commerce et développement », au nom du Groupe des 77 et de la Chine, notant qu'il ne concerne que des questions de pure procédure.

Projet de résolution A/C.2/56/L.36

2. **M. Mirafzal** (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/56/L.36, intitulé « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement ». Il espère que le projet sera adopté par consensus.

Projet de résolution A/C.2/56/L.37

3. **M. Mirafzal** (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/56/L.37, intitulé « Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral » et le décrit comme un texte bien équilibré, qui peut être adopté par consensus. Il appelle l'attention sur les paragraphes 10, 11 et 12, qui contiennent un certain nombre d'idées nouvelles, et sur de nouvelles formulations à caractère mineur figurant dans les paragraphes 13 et 14.

Projet de résolution A/C.2/56/L.38

4. **M. Mirafzal** (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/56/L.38, intitulé « Commerce international et développement ». Seul le premier paragraphe contenant un élément nouveau, le projet de résolution pourra être fusionné avec le projet de résolution A/C.2/56/L.35.

Point 104 de l'ordre du jour : Formation et recherche (suite) (A/C.2/56/L.30)

5. **M. Tootoonchian** (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/56/L.30, intitulé « Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche » et fait remarquer que l'Institut est un instrument aux possibilités immenses qui pourrait aider les pays en développement à mieux comprendre les questions et les problèmes dans leur contexte mondial et à acquérir les compétences nécessaires pour y faire face. Le projet cherche également à s'attaquer à la situation financière critique de l'Institut, qui tient à la faiblesse des contributions volontaires au Fonds général par les pays donateurs. À la lumière des débats à la cinquième session et de la décision prise, le projet souligne qu'il est nécessaire de reclasser les loyers et les charges facturés à l'UNITAR pour les locaux que l'Institut occupe à New York et à Genève. C'est là une question importante, sur laquelle la Commission doit se prononcer au cours de sa session. Le Groupe des 77 et de la Chine exprime l'espoir que le projet sera adopté par consensus.

6. **N. Fins-do-Lago** (Portugal), s'exprimant au nom de l'Union européenne, déclare que, tout en estimant que le projet de résolution doit être adopté par consensus, l'Union européenne est quelque peu préoccupée par les éventuelles incidences financières sur le budget-programme. Il prie le Secrétariat de présenter dès que possible un document exposant ces incidences.

7. **Mme Kelley** (Secrétaire de la Commission) explique, en réponse à la question posée par M. Tootoonchian (République islamique d'Iran) que tous les projets de proposition dont la Commission est saisie sont automatiquement présentés au Bureau du budget, qui en évalue les incidences sur le budget-programme. Si la Commission doit absolument être informée des incidences sur le budget-programme avant de prendre une décision concernant un projet de proposition, c'est à la Cinquième Commission qu'il appartient de procéder à l'examen proprement dit de ces incidences.

La séance est levée à 15 h 50.